

## Sauvetage Secourisme du Travail

### Objectifs

- Etre capable, sans risque pour soi-même ou pour des tiers, de mener une action de protection face à une situation d'accident, d'examiner une victime, d'alerter les secours, de réaliser le geste technique de secourisme adéquat à l'état de la victime.
- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail.
- Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail et le cadre juridique de son intervention.

### Réglementation

> Extrait de l'article R.4224-15 du Code du Travail nouveau :

Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, [...], dans chaque chantier, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence [...].

> Mise en œuvre de la formation SST selon les modalités du Plan National du Réseau Prévention (CNAMTS—CARSAT—CGSS—CSS—INRS).

### Public concerné

Tout salarié relevant du régime général de la sécurité sociale.

### Durée

14 heures (2 x 7 heures)

### Organisation

Le déroulement de la formation est conforme aux documents techniques, pédagogiques et administratifs élaborés par l'INRS et validés par le réseau prévention.

- Matériels adaptés à la mise en situation d'accidents par des cas concrets.
- Mannequin d'entraînement à la ventilation artificielle et massage cardiaque externe.
- Accessoires de maquillage (hémorragie, plaie, brûlure).
- Tableau d'icônes magnétiques correspondant au plan d'intervention.
- Formation à l'utilisation du Défibrillateur Semi Automatique (DSA).

### Programme

Dans le respect de celui établi par l'INRS.

### Nombre de personnes

4 à 10 stagiaires.

### Lieu

> Regroupement interentreprises dans les locaux de l'A.I.P.V.R.

### Intervenant

> Formateur en « Sauvetage Secourisme du Travail » certifié INRS.  
> Médecin du travail.

### Coût de la formation

Prestation comprise dans la cotisation annuelle d'adhésion à l'AIPVR.  
Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles.

### Evaluation

Selon critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation des SST et transcrits dans une grille d'évaluation nationale utilisée lors de chaque formation.

### Validation

A l'issue de l'évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois est délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

### Suivi

Le certificat de SST est valable **24 mois**. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat.

### Contact :

Christine Quercia  
Tél : 04 75 78 54 33